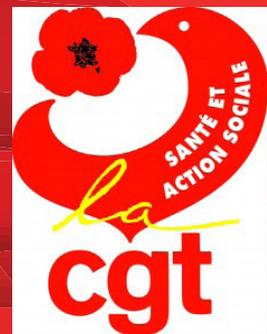




# COMMUNIQUÉ



L'ARS Île-de-France oppose le personnel de santé en fonction de son statut contractuel faisant fi de la législation en matière de droit du travail (motifs légaux de recours aux CDD, égalité de traitement : « à travail égal, salaire égal »...).

L'ARS IDF a annoncé par communiqué de presse le 17 janvier 2022, déployer un dispositif régional dit de « fidélisation » qui permettra à chaque établissement de proposer (jusqu'au 28 février 2022) à des IDE, un CDD moyennant une rémunération brute mensuelle attractive de 3 085 € ainsi qu'une prime exceptionnelle de 4 000€ pour un CDD de 6 mois et 7 000€ pour un CDD de 9 mois auxquelles s'ajouteront les indemnités de précarité et de congés payés. Ces IDE en CDD pourront choisir leur durée contractuelle et leur durée quotidienne de travail.

« Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des établissements de santé franciliens [...]. Le suivi et l'évaluation du dispositif seront assurés par le comité inter-fédérations composé de l'ARS Île-de-France et des fédérations hospitalières publiques et privées (AP-HP, FHF, FEHAP, FHP et UNICANCER) ».

Ainsi, des CDD franciliens percevront jusqu'à 47 000 €/brut pour une mission de 9 mois alors que pour le même métier et le même diplôme, une IDE en début de carrière à la FHP perçoit 1833.16 € brut mensuel RAG incluse !!!

Ainsi, des CDD décideront de leur temps et durée du travail et les personnels en postes devront s'adapter à leur desiderata ?

**C'est ainsi que le Gouvernement, à travers ses ARS, remercie le personnel ayant une rémunération indécente qui assurent, depuis des années, la prise en charge des patients dans des conditions de travail déplorables ?**

L'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIERE et l'Union Fédérale de la Santé privée CGT exigent que le Gouvernement via l'ARS d'IDF cessent d'imposer des mesures discriminatoires et injustes !

L'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIERE et l'Union Fédérale de la Santé Privée CGT demandent au gouvernement de reconnaître l'investissement sans faille de l'ensemble des professionnels de santé !

**L'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIERE et l'Union Fédérale de la Santé Privée CGT exigent que l'ARS IDF « fidélise » aussi l'ensemble du personnel francilien en leur accordant les mêmes mesures de « fidélisation » annoncées pour les CDD !**

**L'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIERE et l'Union Fédérale de de la Santé Privée CGT exigent une augmentation significative, générale et pérenne des salaires et appellent l'ensemble des salariés de la santé privée à se mettre massivement en grève et à rejoindre les manifestations le 27 janvier 2022.**

Paris le 21 janvier 2022

**Contact :**

Franck HOULGATTE - UNSSP FO : 06 12 25 94 25

Anne MINGOT - UFSP CGT : 06 88 24 57 05